

LE NÉO-CORPORATISME...

Nos camarades pourront lire avec profit l'éditorial de «*Solidaridad Obrera*» que nous publions ci-contre et qui tend à faire mentir le vieil adage «*vérité au-delà des Pyrénées, mensonge en deçà*».

Il est vrai qu'aujourd'hui les frontières nationales tendent de plus en plus à s'estomper sauf pour les staliniens, grand partisans comme chacun sait de «*l'indépendance nationale*» ce qui les conduit à vouloir «*construire et réparer français*» et probablement, comme M. Barre lui-même, vendre... chez nos voisins!

Nos camarades de la C.N.T. ont parfaitement raison de dénoncer la formule du «vieux corporatisme» utilisée outre-Pyrénées. Il est exact que le corporatisme reste le corporatisme, quels que soient par ailleurs les maquillages idéologiques derrière lesquels il tente de se dissimuler.

Mais il faut nous rendre à l'évidence. En France, l'opération menée par la hiérarchie catholique via la C.F.T.C. et la C.F.D.T. - maintenant relayée par le P.C.F. et la C.G.T., dans le cadre de la politique dite du compromis historique - proposant «*l'autogestion*» dans le cadre de la «*planification démocratique*» n'apparaît pas d'emblée pour ce qu'elle est: la tentative de remettre au goût du jour les institutions corporatistes fondées sur le «*bien commun*» et singulièrement discréditées par les expériences fascistes ou national-socialistes.

C'est pourquoi, il nous faut bien parler de «*néo-corporatisme*».

En France, où la confusion a été portée à son maximum, l'opération a consisté à opposer, dans un premier temps, la participation à la vieille politique de la présence chère aux réformistes.

Et on a vu fleurir un vocabulaire auquel les réformistes eux-mêmes (qui ne sont pas partisans du corporatisme) se sont souvent laissés prendre.

A la négociation entre parties (politique de la convention collective) on a substitué la «*concertation*» entre «*partenaires sociaux*».

Ces changements de vocabulaire ne sont pas gratuits et tendent à gommer les antagonismes de classes au bénéfice d'un prétendu «*bien commun*». Dans la pratique, cette théorie tend à substituer aux syndicats, que les travailleurs ont construit pour la défense de leurs intérêts de classes, des organismes de «*participation*», tels les comités d'entreprises et aujourd'hui les «*conseils d'ateliers*» ou les «*conseils d'écoles*».

Il faut dire que la campagne anti-syndicale ou anti-école menée par certains groupes gauchistes s'inscrit très directement de cette tentative de réhabiliter le corporatisme en le parant des couleurs délavées de la «*démocratie économique*».

En France, pratiquement seuls, les anarcho-syndicalistes ont mené un combat sans faiblesse contre l'idéologie corporatiste sous toutes ses formes. Il est normal que les anarcho-syndicalistes espagnols, directement confrontés aux réalités de la lutte des classes se retrouvent avec nous pour faire la même analyse.

Il faut cependant préciser que le corporatisme ne peut s'accommoder d'un fonctionnement normal du parlementarisme bourgeois.

Il lui faut pour tenter de se développer le climat délétère du bonapartisme (qui vide l'action parlementaire de tout contenu) mais il ne peut s'imposer qu'au prix d'une remise en cause des libertés démocratiques garanties par la démocratie bourgeoise elle-même.

En ce sens, mais c'est un problème dont il nous faudra encore discuter, le combat ouvrier contre le corporatisme, c'est-à-dire pour son droit à l'existence rejoint le combat mené par ailleurs pour le maintien et le développement des libertés démocratiques.

Alexandre HÉBERT.